Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le 23/10/2026
ID : 044-200067635-20261019-10_2026_24-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 19 octobre 2026

10.2026-24	**FINANCES** **OBJET : Budget Adduction en eau potable M49 – Fongibilité des crédits : décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°03.03.2026-41 du conseil communautaire en date du 3 mars 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 du Budget Adduction eau potable et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre et Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°05.05.2026-36 en date du 5 mai 2026,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux charges liées à une annulation de titre,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement :

Virement de crédits entre chapitres suivant les dispositions suivantes :

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article
Budget AEP	M49	Investissement	Dépenses	- 4 000,00	23	2315
Budget AEP	M49	Investissement	Dépenses	4 000,00	13	1314

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.
DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.
« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 23/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président